

DÉLIBÉRATION

N°2014-12-18

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)
Mme Patricia GISLE
M. Arnaud HOURDIN
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.12.18 : Ajustement du montant de la subvention de fonctionnement au Conservatoire de Bougival et au Carré des arts de La Celle Saint-Cloud suite à l'application du tarif Versailles Grand Parc.

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.1611-4, L.2131-11, L.2144-3, L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à l'obligation pour l'autorité administrative qui attribue une subvention de plus de 23.000 € de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

Vu la délibération n°2013-12-10, du Conseil communautaire du 10 décembre 2013, relative à l'attribution des subventions aux associations et aux conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € ;

Vu la délibération n°2013-12-31, du Conseil communautaire du 10 décembre 2013, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de compétence « équipements culturels et sportifs » ;

Vu le budget primitif 2014 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs communautaires », la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc soutient le fonctionnement des écoles de musique associatives présentes sur son territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Carré des arts de La Celle Saint-Cloud et le Conservatoire de musique de Bougival comptent parmi les établissements d'enseignement artistique reconnus d'intérêt communautaire.

A ce titre, à la rentrée 2014-2015, le tarif, précédemment réservé aux habitants de La Celle Saint-Cloud et de Bougival, a été étendu à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Or, cet avantage intercommunal a entraîné une baisse de recettes d'un montant de 7 785 € pour le Carré des arts de La Celle Saint-Cloud et de 1 180 € pour le Conservatoire de musique de Bougival.

Compte tenu de cette diminution de ressources, il convient de réajuster la contribution financière versée par Versailles Grand Parc à ces deux organismes et d'accorder, au titre de l'année scolaire 2014-2015, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 270 262 € pour le Carré des Arts de La Celle Saint-Cloud ;
- 98 374 € pour le Conservatoire de musique de Bougival (dont 32 934 € affectés à la prise en charge du traitement du directeur mis à la disposition de l'association par la commune).

Les dépenses sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'attribuer les subventions de fonctionnement, au titre de l'année scolaire 2014-2015, d'un montant de 270 262 € pour le Carré des Arts de La Celle Saint-Cloud et de 98 374 € pour le Conservatoire de musique de Bougival ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens précédemment établies et tous documents y afférents ;*
- 3) *d'imputer les subventions sur les crédits à inscrire au budget 2015 et suivants de la communauté d'agglomération au chapitre 65 : « autres charges de gestion », nature 6574 : « subvention aux organismes de droit privé », fonction 311 : « expression musicale, lyrique et chorégraphique ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 53
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services